

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS RIGNACOIS**

NOMBRE DE MEMBRES	SEANCE DU 20 JANVIER 2026
Afférents au Conseil Communautaire : 26 En exercice : 26 Qui ont pris part à la délibération : 26	Le vingt janvier deux mille vingt-six à vingt heures trente , le Conseil Communautaire s'est réuni à la mairie de Rignac sous la présidence de Jean-Marc CALVET.
Date de la Convocation : 13 janvier 2026	

Etaient présents : ROUQUETTE Dominique, GANNAC Gisèle, GRANIER Samuel, VINEL Marylène, OLIVIE Benoît, PORTIE Serge, ROZIERES Nathalie, RUFIE Bertin, BESSIERE Jean-Louis, BASTIDE Michel, PRADELS Dominique, PALAYRET Christian, BOUYSSOU Yves, COUDERC Jean-Christophe, TEULIER Julien, MAZARS Yves, FERRAND Myriam, FRAYSSE Kévin, CALVET Jean-Marc, GLADIN Nathalie, ISSALY Christine, ISSALY Jean-Pierre, MARTY Maurice, MIRABEL Isabelle, MOULY Caroline, Michel PRADELS.

Procuration : Néant

Absent excusé : Néant

Secrétaire de séance : Kévin FRAYSSE

**Délibération n° 2026 – 10 : Finances locales
Demande de subvention DETR – Relamping du Gymnase André Jarlan**

Exposé :

Monsieur le Président rappelle que la demande de subvention pour la rénovation de l'éclairage du Gymnase André Jarlan au titre de la DETR 2025 n'a pas été retenue.

Il propose de la redéposer au titre de la DETR 2026.

Le montant des travaux et le plan de financement sont les suivants :

Gymnase André Jarlan	Montant HT
Montant HT	32 000 €
Subvention DETR	9 600 €
Part CCPR	22 400 €

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- Approuve la rénovation de l'éclairage du gymnase André Jarlan
- Approuve le plan de financement
- Autorise M. le Président à solliciter les subventions au titre de la DETR 2026.

Abstentions : 0

Exprimés : 26

Pour : 26

Contre : 0

Fait et délibéré à RIGNAC, Les jour, mois et an susdits

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme.

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le : 23 JAN. 2026
- publication en date du : 23 JAN. 2026

Le Président
Jean-Marc CALVET,
Acte dématérialisé

Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12350 RIGNAC

Accusé de réception en préfecture
012-241200625-20260120-20260120_10-DE
Reçu le 23/01/2026